REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/12/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 19
Absents : 07
dont représentés : 03

Etaient présents : ANGELI Alain ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI Marie-Josée ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. PIREDDA Albert.

Etaient absents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ROSSINI Jean ; RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

Etaient représentés : RUGGERI Aline était représentée par RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL081216-11

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les crédits prévus à l'article 6574 du budget primitif 2016 ;

Vu les demandes de subventions formulées par les associations ;

Il est rappelé aux élus, siégeant aux conseils d'administrations des associations ayant déposé un dossier de demande de subvention, qu'ils devront quitter la séance au moment du vote d'octroi des aides financières.

Quittent la séance : Messieurs ROSSINI Jean et SIMEON de BUOCHBERG Pierre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'attribuer une subvention d'un montant de :

- 13 000 € (treize mille euros) au Prunelli Football Club

-D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute Corse)